

PAROISSE
STE-MARIE-MADELEINE



FONDÉE EN 1877

Le Bulletin

SAINTE-MARIE-MADELEINE

Vol. 18 • No. 5 • Mai 2025



Protéger nos belles butineuses

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

**Lundi 9 juin
à 19h30**

3355, boul. Laurier
Sainte-Marie-Madeleine

À lire ce mois-ci:

- P 6** | Urbanisme et travaux publics
- P 8** | Santé et sécurité
- P 12** | Fête des voisins

LE MOT DU CONSEIL

Chères citoyennes, chers citoyens,

Le chantier de remplacement de l'aqueduc dans le 4^e Rang et la montée du 4^e Rang entame sa dernière ligne droite. Nous sommes en avance sur l'échéancier prévu et les travaux avancent à bon rythme. Nous lancerons sous peu l'appel d'offres pour la réalisation des travaux d'égout pluvial sur les boulevards Rodrigue et Huron, de même que sur la rue des Ormes. Nous avons également lancé l'appel de proposition pour l'ajout des abribus et le lignage des chaussées.

Cet été, vous verrez apparaître de nouveaux éléments de signalisation visant à inciter les citoyennes et les citoyens à ralentir dans les quartiers résidentiels. La collaboration de toute la population est demandée afin de sécuriser nos secteurs résidentiels. C'est en montrant l'exemple que nous changerons les choses.

Le beau temps semble enfin vouloir se pointer le nez. Nous vous rappelons que nous aurons plusieurs activités au cours de l'été. Nous vous invitons à vous joindre à nous. Dans l'intervalle, nous vous encourageons à embellir vos propriétés pour démontrer votre fierté d'être citoyennes et citoyens de Sainte-Marie-Madeleine. Un nettoyage de votre terrain et l'entretien de celui-ci font en sorte que notre territoire est accueillant.

Pour notre part, nous commencerons les travaux de réparation des routes du territoire. Faites preuve de prudence à l'approche des différents chantiers de construction. Nos employés et entrepreneurs sont en droit d'effectuer leurs tâches sans craindre pour leur sécurité.

Bon printemps à toutes et à tous.



BÉNÉVOLE DE LA MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINTE-MARIE-MADELEINE



C'est avec fierté que la Municipalité de la paroisse de Sainte-Marie-Madeleine a proposé au député de Borduas, M. Simon Jolin-Barrette, d'honorer M. Benoît Richard.

M. Richard s'est impliqué au niveau du soccer en entraînant et en appuyant plusieurs enfants nécessitant un accompagnement particulier pour intégrer les groupes de soccer. Sa patience, son dévouement et son écoute en font un entraîneur très apprécié tant des jeunes que de leurs parents. Merci beaucoup, M. Richard, pour votre implication.

La Municipalité de la paroisse de Sainte-Marie-Madeleine en profite pour remercier tous les bénévoles qui œuvrent à titre d'entraîneurs et/ou d'arbitres dans le cadre des activités de soccer. Votre apport est important pour nos jeunes.

Merci à vous tous et toutes.



Mme Ginette Gauvin
Mairesse
ggaudin@stemariemadeleine.qc.ca



M. Daniel Bouchard
Conseiller poste no. 1
dbouchard@stemariemadeleine.qc.ca



Mme Christine Gougeon
Conseillère poste no. 2
cgougeon@stemariemadeleine.qc.ca



M. René Poirier
Conseiller poste no. 3
rpoirier@stemariemadeleine.qc.ca



M. Daniel Choquette
Conseiller poste no. 4
dchoquette@stemariemadeleine.qc.ca



M. Patrick Vizien
Conseiller poste no. 5
pvizien@stemariemadeleine.qc.ca



M. René-Carl Martin
Conseiller poste no. 6
rmartin@stemariemadeleine.qc.ca

ACTUALITÉS

HORAIRE DES SERVICES MUNICIPAUX



Veuillez prendre note que les services municipaux seront fermés à l'occasion de la Fête nationale
le mardi 24 juin et le mardi 1^{er} juillet,
lors de la fête du Canada.



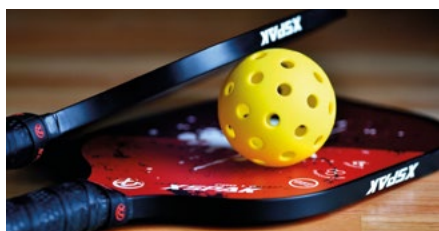
Pour toute requête reliée aux travaux publics, vous pouvez joindre notre équipe au 450 795-6272, poste 106, ou encore utiliser le module **Voilà!** dans la section Nouvelles, sur la page d'accueil du site Internet de la Municipalité. Pour toute urgence, composez le 9-1-1.

TAXES MUNICIPALES

Prochains versements

22 mai
26 juin

28 août
30 septembre



BONNE NOUVELLE POUR LES AMATEURS DE PICKLEBALL!

Quatre terrains aménagés dans la patinoire extérieure couverte, située au Parc des Loisirs, au 100 rue Bernard, à Sainte-Madeleine, sont maintenant accessibles aux citoyens et citoyennes.

Profitez de nos installations, éclairées jusqu'à 23 h pour jouer, même en soirée! Venez bouger, socialiser et vous amuser en famille ou entre amis!

PUBLISAC ET PUBLICITÉS DIVERSES



Vous ne désirez plus recevoir les Publisac et les publicités diverses. Appelez au bureau de poste et demandez-leur de cesser la distribution pour votre adresse.

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2025

L'idée de travailler pour votre communauté vous interpelle?

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) vous invite à participer aux séances d'information régionales en ligne destinées à celles et ceux qui souhaitent se présenter aux élections municipales ou qui envisagent de le faire.

Plus d'informations et pour vous inscrire à l'une de ces séances, visitez bit.ly/elections2025-info-candidature.



UN PROJET D'AFFAIRES OU
**DE NOUVELLE
ENTREPRISE?**

Saint-Hyacinthe Technopole est

LE GUICHET UNIQUE

pour vos projets industriels,
commerciaux et touristiques dans
la MRC des Maskoutains

CONTACTEZ-NOUS

450 774-9000 | 1 877 505-1246

st-hyacinthetechnopole.com  



AFFAIRES MUNICIPALES

SOMMAIRE DÉCISIONNEL DE LA SÉANCE DU 12 MAI 2025

Lors de la séance, les membres du conseil municipal ont :

- Félicité monsieur Benoit Richard, bénévole soccer, pour son prix reconnaissance;
- Félicité monsieur Nicolas St-Pierre et la Fondation Mira pour leurs reconnaissances de *Fier dirigeant* et d'*Entreprise de l'année* lors du gala *Illumina*;
- Adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2025 avec une modification;
- Autorisé les comptes à payer;
- Approuvé le contenu du rapport de suivi de contrôle budgétaire;

Législation

- Reporté l'adoption du projet de *Règlement no 25-604 décrétant une taxation complémentaire pour l'entretien du cours d'eau, rivière des Hurons, branche 11*;
- Donné l'avis de motion d'un règlement modifiant certaines dispositions du règlement de zonage no 09-370;
- Donné de l'information sur de nouveaux projets de loi déposés en lien avec le monde municipal;

Administration

- Annoncé la démission de deux (2) recrues pompier(-ière)s;
- Autorisé l'achat du logiciel Modellium de la FQM;
- Approuvé la reddition de compte finale du PRABAM;
- Donné de l'information sur les séances d'information en vue des prochaines élections municipales;
- Annoncé l'annonce de l'augmentation du budget de la TECQ 2024-2028;
- Annoncé le refus de notre demande d'aide financière pour l'ajout de pistes piétonnières et cyclables;
- Donné plusieurs informations en lien avec la Municipalité;

Sécurité publique et civile

- Autorisé la signature d'une entente intermunicipale de sécurité incendie avec la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot;
- Rappelé les règles de feux en plein air;
- Autorisé la signature d'une entente intermunicipale de prévention avec des municipalités de la MRC des Maskoutains et autorisé l'ajout de la Municipalité de Saint-Jude;
- Annoncé la fin des activités du centre de formation de la RISIVR;
- Déposé le rapport de l'an 3 conformément au *Schéma de couverture de risque en sécurité incendie* de la MRC des Maskoutains;
- Autorisé des formations en sécurité civile et annoncé la nomination d'un artificier;

Infrastructure et transport

- Approuvé le décompte no. 2 du contrat de réfection de l'aqueduc;
- Autorisé l'ajout de délinéateurs sur le territoire;
- Autorisé la réparation des rues Normand et Millette;
- Accepté une proposition d'étude du remplacement des ponceaux pour une partie du rang Saint-Simon;
- Renouvelé le contrat d'analyse des tests d'eau et de plomb pour l'année 2025-2026;
- Donné les statistiques d'utilisation des circuits de l'ARTM;

Aménagement, urbanisme et environnement

- Déposé la liste des permis délivrés et le rapport des indicateurs de performance des requêtes pour le mois d'avril 2025;
- Régularisé un dossier de propriété;
- Rappelé le sondage en cours pour le processus d'approbation référendaire;
- Annoncé la reprise des activités d'élevage sur les terrains de Fermes Ste-Marie-Madeleine inc. (Les);
- Présenté les services de l'ARTERRE et invité la population à participer au *Bioblitz* de la MRC des Maskoutains;
- Invité les élu(e)s à participer à la consultation municipale portant sur la Politique régionale de l'habitation;
- Autorisé la signature de *Convention d'usage de la servitude d'entretien du cours d'eau rivière des Hurons, branche 11*;
- Annoncé la relance du programme *RénoRégion*;

Loisirs, culture et services communautaires

- Donné de l'information sur différents services communautaires offerts à la population;
- Autorisé le passage de différents tours cyclistes sur le territoire;
- Invité la population à participer au *Défi PAUSE* (24 h sans écran);
- Proclamé le mois de mai *Mois de la sensibilisation à la sclérose en plaques*;
- Autorisé le prêt de la salle municipale pour des activités;
- Annoncé les *Journées de la culture* les 26, 27 et 28 septembre 2025;

Divers

- Déposé les remerciements du Club de l'Âge d'or;
- Annoncé la journée *Décou-verte* du Centre d'éducation des adultes Saint-Hyacinthe-Acton;
- Proclamé la *Semaine québécoise des personnes handicapées* du 1^{er} au 7 juin 2025;
- Annoncé la *Semaine montréalaise de l'économie circulaire* du 20 au 22 mai 2025.

Pour de plus amples informations, la population est invitée à consulter les procès-verbaux ou à visionner les vidéos des séances du conseil déposés sur le site Internet de la Municipalité de la paroisse de Sainte-Marie-Madeleine.

Prendre note qu'exceptionnellement l'enregistrement s'est terminé, sans aviser, pendant la période de questions.

La carte mémoire était pleine. Il manque donc un petit bout de l'enregistrement. Sincères excuses.

Le procès-verbal fournit toutefois les propos tenus pendant cette période.

AFFAIRES MUNICIPALES

COMPTES À PAYER ADOPTÉS À LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2025

FOURNISSEUR	MONTANT	FOURNISSEUR	MONTANT
9097-2613 QUÉBEC INC.	1 231,62 \$	GILEAU, ALYCIA	600,00 \$
9146-5039 QUÉBEC INC.	89,63 \$	GLS DICOM	30,10 \$
9180-0557 QUÉBEC INC.	1 931,58 \$	GROUPE DE GÉOMATIQUE AZIMUT	6 638,65 \$
9296-2133 QUÉBEC INC.	2 297,85 \$	GROUPE MASKATEL LP	120,72 \$
ALIMENTATION STE-MADELEINE INC.	63,05 \$	HOMEWOOD SANTÉ	54,81 \$
ARÉO-FEU LTÉE	521,70 \$	HYDRO-QUÉBEC	3 173,80 \$
AUGER CONSTRUCTION ET IMMOBILIER INC.	100,00 \$	IMPÉRIALE ESSO	1 188,91 \$
BELL	81,58 \$	IMPRESSIONS KLM	4 623,03 \$
BELL CANADA	295,12 \$	ISOTECH INSTRUMENTATION	599,76 \$
BELL MOBILITÉ INC.	272,68 \$	JLD-LAGÜE	204,49 \$
BERGERON, MÉLANIE	1 057,77 \$	L4 CONSTRUCTION INC.	700 000,00 \$
CANADIEN NATIONAL – NON MARCHANDISES	2 421,00 \$	LAFERTÉ & LETENDRE INC.	1 412,39 \$
CHAMBERLAND, ANNIE	52,03 \$	LAMOUREUX, MARC-ANTOINE	68,75 \$
CMP MAYER INC.	2 168,73 \$	LEBLANC, JUSTINE	720,00 \$
CODE 4 FIRE & RESCUE INC.	3 771,18 \$	LEBLANC, LISON	1 738,42 \$
COGECO	797,20 \$	LEFEBVRE, LAURENT	132,00 \$
COMIK DESIGN	97,10 \$	MARICK DIESEL INC.	616,06 \$
CONNEXION NATURE	- \$	MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC	16 881,75 \$
CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LA MONTÉRÉGIE	100,00 \$	MRC DES MASKOUTAINS	22 655,43 \$
CONSULTATION INFOMATRIX INC.	4 052,83 \$	MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU	453,20 \$
COOPÉRATIVE RÉGIONALE D'ÉLECTRICITÉ	4 001,95 \$	NORDIKEAU INC.	1 839,60 \$
CORP. DES OFF. MUN. EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT	270,19 \$	PEINTURES MF	3 081,91 \$
CT SÉCURITÉ	278,23 \$	PETITE CAISSE	57,65 \$
DELCOM SOLUTIONS D'AFFAIRES	1 579,39 \$	PLOMBERIE SIMON CHAMPAGNE 2011 INC.	740,44 \$
DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	5 334,28 \$	POSTES CANADA	411,26 \$
DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE REER	4 243,14 \$	PROTECTION INCENDIE CFS LTÉE	5 117,30 \$
DEVAULT, ISABELLE	1 620,00 \$	QUÉBEC MUNICIPAL	666,86 \$
DIRECTION DE LA GESTION DU FONDS DU MERN	24,00 \$	R.I.E.V.R.	12 475,46 \$
ÉCOLE DE SECOURISME DU QUÉBEC	294,34 \$	RÉAL HUOT INC.	2 441,99 \$
ÉLECTROMÉCANO	12 791,22 \$	RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	6 542,39 \$
EMCO CORPORATION	262,14 \$	RÉGIE DE L'A.I.B.R.	10 715,90 \$
ENERGIR	180,78 \$	RÉGIE INTER. D'ACTON ET DES MASKOUTAINS	18 910,39 \$
ENTREPRISES MYRROY INC.	2 414,48 \$	SANI GEAR	1 512,05 \$
ENTRETIEN FRANÇOIS GUY	80,48 \$	SÉCURITÉ MASKA INC.	3 937,10 \$
EUROFINS ENVIRONEX	1 456,18 \$	SEL WINDSOR	11 074,67 \$
EXCA-VAC CONSTRUCTION	2 393,98 \$	SHELLEX GROUPE CONSEIL	22 627,08 \$
EXCAVATION GUILLAUME GARAND	66 988,56 \$	SYNDICAT DES POMPIERS DU QUÉBEC	414,96 \$
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	1 653,53 \$	TÉLÉSYSTÈMES DU QUÉBEC	949,70 \$
FONDATION MIRA	346,50 \$	TENAQUIP	141,77 \$
FOURNITURES DE BUREAU DENIS	137,84 \$	THERRIEN COUTURE S.E.N.C.R.L.	695,03 \$
FRANCIS JODOIN ÉLECTRIQUE INC.	185,76 \$	THIBAUT ET ASSOCIÉS	3 585,32 \$
GAUTHIER, VANESSA	58,74 \$	VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE	2 739,73 \$
GESTION MARIO ROY	819,98 \$	ZIG ZAG SPORTS	1 300,16 \$
		TOTAL DES FACTURES	1 002 709,33 \$
		FACTURES NON-PAYÉES	229 113,78 \$

URBANISME ET TRAVAUX PUBLICS

VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES

RAPPEL

Les vidanges des installations septiques se dérouleront du 25 juin au 4 juillet.

Les installations septiques sises sur le 4^e Rang, le rang Nord-Ouest, le Petit Rang, le rang Saint-Simon, la rue Brodeur, le chemin Benoit, le chemin des Carrières et la montée du 4^e Rang seront vidangées. Les autres installations septiques seront vidangées en 2026.

Pour toute demande de vidange d'une installation septique en-dehors du calendrier établi par la RIAM, la population est invitée à communiquer directement avec la coordonnatrice du PRVIS de la RIAM au 450 774-2350 afin de mettre à jour son dossier par la même occasion.

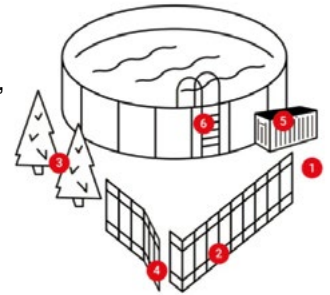
TRAVAUX SANS PERMIS

Si vous désirez effectuer des travaux sur votre propriété, vous devez vous informer au préalable auprès de l'inspecteur municipal. Dans la majorité des situations, des permis et/ou des certificats d'autorisation sont requis. Il est important de demander un permis avant de faire vos travaux, à défaut de quoi il se pourrait que vous ayez à recommencer. Un petit appel ou un courriel vous évitera bien des désagréments.

DERNIER ÉTÉ POUR SÉCURISER VOTRE PISCINE

Petit rappel des 6 erreurs à éviter et à corriger d'ici le 30 septembre 2025 :

1. Clôture partiellement manquante;
2. Clôture avec barreaux horizontaux, par exemple;
3. Végétation comme clôture;
4. Porte ouverte;
5. Objet pouvant être escaladé à proximité;
6. Échelle amovible non conforme.



Pour en savoir davantage sur les mesures de sécurité à respecter lors de la mise en place d'une piscine résidentielle ou pour une installation existante, visitez le www.quebec.ca/piscinesresidentielles.

QUEL EST LE LIEN ENTRE LES CHIENS ET LES PARCS ?

Saviez-vous qu'il est interdit aux chiens de se promener dans les parcs de la municipalité ? La Municipalité est consciente que certains propriétaires ne respectent malheureusement pas cette interdiction. Nous vous demandons de prendre soin de ramasser les besoins laissés par tout chien afin de contribuer à l'harmonisation de la cohabitation animale et humaine.

Le printemps bien installé, les dernières neiges fondues, c'est maintenant le temps de ramasser les excréments laissés par tout ou lors de ses sorties quotidiennes durant l'hiver, si ce n'est pas déjà fait.

Rappelez-vous que jeunes et moins jeunes se promènent également dans les parcs. Certains viennent même de l'extérieur, principalement lors des soirées de parties de soccer. Quoi de plus désagréable que de mettre le pied dans ce que l'on pense être de la boue et que l'odeur nous confirme qu'il s'agit bel et bien d'une tout autre matière.

D'ailleurs, tout propriétaire ne ramassant pas les excréments de son animal enfreint la réglementation et une plainte pourrait être formellement déposée si cela incommode le voisinage.

REGIE INTERMUNICIPALE d'Acton et de Madaket

LA GESTION DES INSTALLATIONS SEPTIQUES, UNE RESPONSABILITÉ COLLECTIVE!

Avril - 2025

Prêt pour la vidange de votre installation septique?

Dégagez les couvercles

15 cm (6 pouces) autour et en profondeur

Maintenez votre dossier à jour

En nous communiquant tout changement :

- de coordonnées téléphoniques
- de propriétaire
- d'installation septique

Pour les installations sous un balcon, un patio ou un agrandissement

Un dégagement d'une hauteur minimale de 1,2 mètres (4 pieds) est nécessaire pour manipuler les couvercles

15 cm (6")

Pour d'autres conseils de préparation des lieux afin d'éviter des frais de déplacements inutiles : www.riam.quebec 450 774-2350

ENVIRONNEMENT

TERRE ET BRANCHES

Un site à votre disposition pour les récupérer !

Une entente est intervenue avec la Ville de Saint-Hyacinthe, pour la récupération de la terre et des branches en petite quantité.

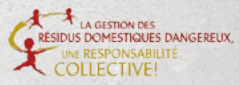
Consignes :

- Les petites branches d'un diamètre inférieur à 2,5 cm (1 po) et d'une longueur maximale de 60 cm (24 po) peuvent être déposées dans les bacs bruns;
- Les branches un peu plus volumineuses peuvent être déposées au site dédié en question puisqu'elles peuvent endommager les équipements de traitement de matières organiques lorsqu'elles sont déposées dans les bacs bruns;

Le site est situé au 1000, rue Lemire et il est accessible gratuitement sur présentation d'une preuve de résidence sur le territoire de la Régie, du lundi au jeudi de 8 h à 16 h 15 et le vendredi de 8 h à 12 h 45.

Information : 450 778-1000, option 0





COLLECTE PRINTANIÈRE DE RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

Saint-Hyacinthe
Samedi 24 mai 2025 – 8 h 30 à 16 h 30
900, rue Turcot (devant le Stade L.-P.-Gaucher)



- Preuve de résidence obligatoire
- Aucun produit ne pourra être transvidé sur place

www.riam.quebec
450 774-2350





BIOBLITZ



Contribuez à la collecte de données scientifiques sur la faune et la flore! Aucune expérience requise.

Activité gratuite!

Quand : le samedi 31 mai, de 9 heures à midi
Où : 188, rue Saint-Germain (cantine du terrain de baseball), à Saint-Hugues.

Beau temps, mauvais temps sauf en cas d'orage ou de vents violents.

Inscription :
c.environnement@mrcdesmaskoutains.ca

À télécharger : l'application iNaturalist
(vous serez initiés sur place si nécessaire)





SANTÉ SÉCURITÉ

FEUX EN PLEIN AIR

La belle saison approche et plusieurs seront tentés de faire des feux en plein air. Nous vous rappelons que les feux en plein air sont autorisés :

En milieu urbain :

- Le foyer est muni d'un grillage pare-étincelles à son pourtour, sur ou autour de son aire de brûlage;
- Les mailles du pare-étincelles n'excèdent pas 10 mm dans sa partie la plus grande;
- La cheminée est munie d'un chapeau et d'un grillage pare-étincelles;
- Le foyer est installé en respectant une marge de dégagement, sur tous ses côtés, de 3 m de :
 - Toute matière combustible;
 - Tout contenant (bouteille ou réservoir) de gaz inflammable;
 - La ligne de propriété;
 - Tout bâtiment.

En milieu rural :

Aucun permis n'est requis pour un feu dans un foyer extérieur qui respecte les normes suivantes en territoire rural :

- Si les flammes sont inférieures à 1 m;
- S'il est muni d'un pourtour en matières incombustibles telles que briques, blocs, pierres, etc.;
- Que le diamètre du rond de feux est inférieur à 2 m;
- Le feu est à 10 m de toutes matières combustibles, tout contenant de gaz inflammable, de la ligne de propriété ou de tout bâtiment;
- Si on brûle uniquement des bûches, des branches et des feuilles;
- Si une personne raisonnable demeure à proximité du site de brûlage jusqu'à l'extinction complète du feu et garde le plein contrôle du brasier;
- Les vents doivent être de moins de 20 km/h et/ou ne doivent pas transporter les tisons vers des forêts ou vers des bâtiments.

RECEVEZ-VOUS LES ALERTES D'URGENCE DE LA MUNICIPALITÉ?

- Inscrivez-vous sur la plateforme Somum afin de recevoir rapidement les informations en cas d'urgence.
- Respectez les consignes et avis émis par les autorités.

D'ailleurs, un bris d'aqueduc, une inondation ou d'autres circonstances peuvent entraîner une contamination. Dans ce cas, respectez les avis d'ébullition ou de non-consommation de l'eau émis par la Municipalité pour assurer votre santé et votre sécurité.

Gardez des bouteilles d'eau potable dans votre trousse d'urgence.

BARBECUE: ENTRETIEN ANNUEL

Maintenant le printemps bien installé, avec lui, le retour du barbecue! Avant d'y déposer vos premières grillades, un examen et un nettoyage s'imposent.

- Inspectez d'abord sous le capot autant les brûleurs, les raccords, la cuve, les grilles et allumeur que les éléments radiants.

De grâce, une bonne bonbonne! Vérifiez toujours l'état et l'année de fabrication d'une bonbonne de propane. Veillez à son remplissage et à sa stabilité durant le transport.

- Si celle-ci compte plus de 10 ans, remettez-la à un distributeur de propane.

DISPOSER ADÉQUATEMENT DES MÉGOTS

Mégots de cigarettes et pots de fleurs, plates-bandes ou jardin ne font pas bon ménage.

Chaque année, on enregistre des incendies provoqués par des cigarettes écrasées dans ces contenants et espaces dotés ou non de paillis. Et comme plusieurs terreaux contiennent des engrais chimiques ou d'autres substances combustibles, les mégots peuvent mettre trois heures à se consumer. De quoi déclencher aisément un incendie! Ainsi, on fait en sorte :

- d'éteindre ses mégots dans un cendrier ou un contenant non combustible rempli de sable ou d'eau;
- de déposer ce cendrier sur une surface stable, éloigné de toute matière inflammable;
- de s'assurer que tout le contenu du cendrier ou du contenant est bien éteint, car les cendres peuvent rester chaudes jusqu'à 7 jours;
- d'adopter un bon comportement en voiture en déposant son mégot dans le cendrier du véhicule. Surtout, ne jamais le lancer par la fenêtre;
- d'arroser régulièrement les plates-bandes et pots de fleurs pour réduire le risque d'incendie.

ET SI UN ALÉA NATUREL SURVENAIT SOUDAINEMENT, SERIEZ-VOUS BIEN PRÉPARÉ(E)?

Se tenir prête et prêt en toutes circonstances, en assurant une autonomie minimale pour sa famille et en adoptant les bons gestes, c'est permettre aux intervenants et intervenantes de se concentrer sur l'essentiel.



Manipulation d'un extincteur : bon à savoir

Nous vous avons indiqué à quel moment utiliser un extincteur dans certaines chroniques précédentes mais aujourd'hui, voici des indications quant à la façon de le manipuler correctement :

- Tout d'abord, il faut tourner et tirer la goupille. À noter que le fait de tourner la goupille devrait rompre le sceau de plastique;
- Un extincteur neuf contient beaucoup de pression. Il faut donc commencer à l'utiliser en respectant une bonne distance du feu tout en vous avançant vers celui-ci;
- Pour éteindre efficacement un début d'incendie, il faut balayer le tuyau de l'extincteur de gauche à droite jusqu'à l'extinction complète. La poudre ou le produit contenu dans l'extincteur doit être pulvérisé à la base du feu, soit la partie la plus chaude de celui-ci. Il est même suggéré de se pencher afin d'être parallèle au feu plutôt qu'au-dessus;
- Une fois le feu éteint, il est fortement recommandé de quitter rapidement la pièce concernée. La poudre chimique contenue dans les extincteurs étant nocive, elle pourrait endommager vos poumons si elle est inhalée longtemps, voire en trop grande quantité.

Service de prévention incendie • MRC des Maskoutains
Marie-Eve Leduc, T.P.I.
Préventionniste - 450 774-3141, poste 3127
prevention.incendie@mrcdesmaskoutains.ca



TROUSSE D'URGENCE 72 HEURES

Préparez une trousse d'urgence pour subvenir aux besoins de première nécessité pendant environ 72 heures lors de situation d'urgence.

Elle doit inclure les 7 articles essentiels suivants :

1. eau potable (2 litres/personne/jour);
2. nourriture non périssable (pour au moins 3 jours);
3. ouvre-boîte manuel;
4. radio à manivelle ou à pile – piles de rechange;
5. lampe de poche à manivelle ou à piles – piles de rechange;
6. allumettes ou briquet et chandelles;
7. trousse de premiers soins – antiseptiques, analgésiques, bandages adhésifs, compresses de gaze stériles, ciseaux, etc.



Placez ces éléments dans un endroit pratique et facile d'accès. Vérifiez chaque année le contenu, remplacez les piles, l'eau et les aliments périmés.

Connaissiez les risques

Préparez un plan

Ayez une trousse

**72
HEURES**

**VOTRE FAMILLE
EST-ELLE PRÊTE?**

FRAUDES TÉLÉPHONIQUES ENVERS LES AINÉS : MISES EN GARDE

La Sûreté du Québec vous rappelle les bons réflexes à adopter pour prévenir une fraude. Soyez vigilants lorsque vous recevez un appel d'un soi-disant conseiller, enquêteur ou représentant du gouvernement. Méfiez-vous si vous recevez un appel ou un courriel d'un membre de votre famille qui a besoin d'aide (ex. petit fils, nièce), confirmez la situation en parlant à d'autres proches. Vous pourriez être en présence d'un fraudeur.

- **On vous demande de confirmer ou de donner vos informations personnelles et bancaires ?**

Méfiez-vous ! Ne donnez aucun renseignement personnel ou bancaire au téléphone. Les fraudeurs peuvent commencer leur appel en vous demandant de confirmer votre identité à l'aide des renseignements déjà en sa disposition. Leur but ? Vous mettre en confiance !

Raccrochez. Prenez un moment de recul. Retrouvez le numéro de téléphone officiel de l'organisme qui vous a contacté, appelez-le et vérifiez la validité de la demande qui vous est adressée. Ne rappelez jamais à un numéro de téléphone transmis par votre interlocuteur.

- **Votre afficheur indique un « numéro de téléphone officiel » ?**

Ne supposez JAMAIS que le numéro de téléphone sur votre afficheur est exact. Les fraudeurs utilisent des logiciels ou des applications pour tromper leurs victimes. Le numéro de l'appel peut également être masqué.

- **On vous demande de remettre vos cartes et vos NIP, dans une enveloppe, peu importe la raison (ex. pandémie) ?**

Refusez. N'ayez pas peur de dire non et raccrochez. Les fraudeurs peuvent hausser le ton, se montrer insistants ou recourir à des fausses menaces pour obtenir votre coopération. Gardez en tête qu'aucune institution financière (ou organisme gouvernemental) ne procède ainsi.

- **Vous recevez un appel d'un soi-disant membre de votre famille (ex. petit fils, nièce) en situation de détresse (ex. accident d'auto, détention, hospitalisation) et invoquant un besoin urgent d'argent ? On vous demande de surtout n'en parler à personne ?**

Méfiez-vous ! Prenez un moment de recul, n'envoyez pas d'argent. Ne transmettez pas votre numéro de carte de crédit. N'achetez aucune carte prépayée (ex. carte iTunes) dans le but de fournir à votre interlocuteur les codes de ces cartes. Validez l'histoire qui vous est présentée et l'identité de la personne avec qui vous communiquez en appelant des parents, un autre membre de la famille ou des amis. Les fraudeurs peuvent également se faire passer pour un policier ou un avocat afin de rehausser la crédibilité de cette mise en scène.

POUR OBTENIR DE L'AIDE OU SIGNALER UNE FRAUDE

Dénoncez l'incident auprès du service de police qui dessert votre municipalité :

- Sûreté du Québec : 9-1-1
- Municipalités non desservies par le 9-1-1, composez-le : 310-4141 ou *4141 (cellulaire)



Signalez l'incident au Centre antifraude du Canada, par téléphone au 1 888 495-8501 ou en visitant www.antifraudcentrecentreantifraude.ca.

La Sûreté du Québec invite les citoyens à consulter la section Conseils de son site Web (www.sq.gouv.qc.ca) afin d'en apprendre davantage sur la fraude.



**SI TU VEUX MA PLACE,
PRENDS AUSSI MON HANDICAP.**



**RESPECTEZ LES STATIONNEMENTS
RÉSERVÉS AUX PERSONNES HANDICAPÉES**



Fête des voisins

14 juin 2025 | 14 h à 22 h

au coin du boulevard Huron et de la rue des Ormes, Sainte-Marie-Madeleine

**SPECTACLE
DE KIRO !
14H**



**ALEXANDRE
LÉGARÉ
20H**



**FEUX D'ARTIFICE
22H**



**JEUX GONFLABLES, TATOUAGES
TEMPORAIRES AIRBRUSH, BAR ET
RESTAURATION SUR PLACE**

**Zumba intergénérationnel
de 15h à 16h**

Enfants, adultes, parents, grands-parents...
Venez partager un moment de convivialité et de bonne humeur.

Invitez un proche, un voisin, un aîné :
bougez ensemble, c'est aussi créer des liens.

Bienvenue à tous !



Municipalité de Sainte-Madeleine Municipalité de la Paroisse de Sainte- Marie-Madeleine

Participez à notre sondage en lien avec les loisirs de votre municipalité

Vous êtes un citoyen de Sainte-Madeleine ou de Sainte-Marie-Madeleine ?

Nous aimerions connaître votre avis !

Merci de remplir ce court sondage et de nous aider à toucher le plus de familles possible lors de nos activités.



UNE 12^E ÉDITION POUR LES MATINÉES GOURMANDES!



Au grand bonheur de tous, les Matinées gourmandes sont de retour pour une 12^e édition! Cette année encore, vous y ferez la rencontre de plusieurs producteurs et transformateurs de la région en plus de faire de savoureuses dégustations, le tout dans une ambiance festive pour toute la famille.

Les marchés physiques auront lieu dans 5 municipalités de la MRC des Maskoutains pour un total de 6 matinées. Il sera donc possible d'y faire la dégustation et l'achat de produits locaux directement auprès des producteurs ou transformateurs participants. N'oubliez pas de demander votre carte fidélité à votre arrivée!

CALENDRIER 2025

Samedi 7 juin	Saint-Hyacinthe (Jardin Daniel A. Séguin)
Samedi 12 juillet	Saint-Dominique (Miel Dubreuil)
Samedi 16 août	Sainte-Marie-Madeleine
Samedi 6 septembre	Saint-Hyacinthe (Parc Les Salines)
Samedi 18 octobre	Saint-Simon
Samedi 15 novembre	Saint-Marcel-de-Richelieu

Rappelons que cet événement est rendu possible grâce au Fonds de développement des territoires et au Fonds régions et ruralité de la MRC des Maskoutains. Tous les détails entourant cette 12^e édition sont disponibles sur le site officiel www.matineesgourmandes.com et sur la page Facebook des Matinées gourmandes et de la MRC des Maskoutains.

La MRC des Maskoutains propose une nouvelle initiative de commercialisation pour les producteurs, les transformateurs et les artisans du milieu agroalimentaire de la région. Durant la prochaine saison estivale, l'Espace découvertes des Matinées gourmandes prendra place au 1555 Marché public où un kiosque extérieur sera spécialement aménagé et offert en location chaque samedi, du 14 juin au 20 septembre.

Cette année encore, encourageons nos producteurs et transformateurs de la région!



VIE COMMUNAUTAIRE

CLUB DE L'ÂGE D'OR DE SAINTE-MADELEINE



Élection du conseil d'administration

Le 22 avril, lors de son assemblée générale annuelle, le Club de l'Âge d'or de Sainte-Madeleine a procédé à l'élection de son conseil d'administration. Pour la prochaine année, il sera formé des personnes suivantes: Mmes Mance Poirier, présidente; Micheline Leduc; vice-présidente; Cathy Collin, trésorière; Micheline Beaudry, secrétaire; Jacqueline Legault, Cécile Picard et Cécile Loiseau, administratrices. Félicitations à toutes!

M. Gilles Bernard n'a pas sollicité de nouveau mandat. Depuis plus de 25 ans, il a occupé diverses fonctions au conseil d'administration. Merci sincèrement, M. Bernard, pour votre dévouement et votre grande disponibilité.

GROUPE SCOUTS 4^E L'AVENIR DE SAINTE-MADELEINE



Activité de financement – Vente de hot-dogs

La population est invitée à participer à la campagne de financement du Groupe Scout 4^e l'Avenir en participant à leur vente et dégustation de hot-dogs à l'église Sainte-Marie-Madeleine les **30 et 31 mai et 1^{er} juin**.

CENTRE DE DÉPANNAGE AUX QUATRE POCHEs

Depuis 30 ans, du répit qui change des vies. Le **Centre de répit-dépannage Aux quatre poches** offre des séjours stimulants et sécuritaires aux enfants âgés de plus de 3 ans et aux adultes de la Montérégie présentant une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme (TSA) avec ou sans handicaps physiques. Le centre propose ainsi aux membres de la famille un moment de repos, leur permettant ainsi de se ressourcer. Informations: 450 641-1255

POUR LES PERSONNES ÂÎNÉES DE NOTRE COMMUNAUTÉ



La Municipalité rappelle à sa population qu'elle met à sa disposition les programmes d'aide et les ressources d'aide existantes pour les personnes âgées de notre communauté.

Voici d'ailleurs un lien pour consulter l'**Outil de repérage des situations de maltraitance envers les personnes âgées**: https://sainte-marie-madeleine.ca/wp-content/uploads/2025/04/23-819-15F_Maltraitance-outil-de-reperage.pdf.

La MRC des Maskoutains publie 4 fois par année l'infolettre *La MRC, amie des aînés* et a également mis à jour son **Guide d'information pour les aînés** en avril 2024, que vous pouvez télécharger ici: <https://bit.ly/guide-info-aines2024>.

UNE MAISON POUR LES FAMILLES

La Municipalité invite la population du grand Sainte-Madeleine à s'informer auprès de la Maison de la famille des Maskoutains (MFM) si un besoin d'aide, d'information ou simplement de discussion se manifeste. La Maison de la famille des Maskoutains est un organisme très actif auprès des familles maskoutaines. Enfants, adolescent(e)s, adultes, proches aidant(e)s, aîné(e)s, nouveaux arrivants font tous partie de leur grande famille! Leur équipe déploie avec passion son expertise pour vous offrir des activités et des services novateurs et adaptés. Le bien-être de chaque membre de la famille est au cœur de leurs actions.

Pour connaître les activités et les services offerts, consultez le site Internet de la Maison de la famille des Maskoutains au <https://www.mfm.qc.ca/>. La Municipalité partage également les activités et services offerts sur sa page Facebook et sur son site Internet.



CENTRE D'ENTRAIDE MASKOUTAIN

BANQUE ALIMENTAIRE

Paniers 15\$ | Les vendredis à 16 h (apportez vos sacs)

405, boul. Laurier O., Sainte-Marie-Madeleine

MAGASIN DE MEUBLES USAGÉS

15845, avenue Saint-Louis, Saint-Hyacinthe | 450 250-1236

Informations: www.centredentraidemaskoutain.org/



L'ARTERRE
Accompagner • Jumeler

VOUS SONGEZ À VOUS ÉTABLIR EN AGRICULTURE?



► Cette chronique
s'adresse à vous!

L'ARTERRE est un **service gratuit** de maillage axé sur l'accompagnement et le jumelage entre aspirants-agriculteurs et propriétaires qui n'ont pas de relève identifiée. Il privilégie l'établissement de la relève par la reprise de fermes, l'acquisition ou la location d'actifs, le transfert ou la mise en place de partenariats via une plateforme d'affichage.

Cette première chronique (de six) explore la possibilité d'établissement ou de démarrage d'une entreprise agricole par le biais de la location de terres, de bâtiments, de maisons ou de fermes. Avec l'augmentation des taux d'intérêt, la hausse du coût des intrants et l'augmentation des valeurs foncières, **la location peut s'avérer une solution avantageuse pour démarrer son entreprise agricole.** En voici quelques avantages :

1. Permet de démarrer son entreprise en douceur en explorant son modèle agricole, ses produits, sa mise en marché et sa clientèle
2. Permet de limiter son endettement et son investissement de départ (mise de fonds)
3. En étant libéré de l'investissement foncier qui a connu une hausse fulgurante, permet d'investir dans des outils et du matériel de production de qualité.

De plus, la location peut s'avérer intéressante pour les producteurs agricoles ou les propriétaires fonciers qui souhaiteraient valoriser des espaces de culture ou des bâtiments pouvant servir à une relève potentielle, sans pour autant se départir de leurs actifs.

Avec la location, il est important d'avoir une bonne entente entre les deux parties et d'élaborer un document légal comprenant par exemple la durée du bail, le renouvellement, la résiliation, les inclusions et exclusions, le loyer, les usages permis et les améliorations locatives possibles. Il est normal de ne pas avoir pensé à tous les scénarios potentiels ou de vouloir obtenir un soutien pour mettre en œuvre ces possibilités.

Sachez que L'ARTERRE peut vous accompagner GRATUITEMENT dans tout ce processus. Contactez votre agente locale :

Pour les MRC des Maskoutains et de Pierre-De Saurel

Amélie Tremblay : 450 774-3141, poste 3144 • atremblay@arterre.ca



arterre.ca

INFORMATIONS GÉNÉRALES

MAI

- | | | |
|----|---------------------------------|---|
| 1 | Matières organiques |  |
| 2 | Collecte gros rebuts |  |
| 2 | Déchets |  |
| 8 | Matières organiques |  |
| 9 | Matières recyclables |  |
| 12 | Conseil municipal |  |
| 15 | Matières organiques |  |
| 16 | Déchets |  |
| 19 | Journée nationale des patriotes | |
| 19 | Services municipaux fermés | |
| 22 | Matières organiques |  |
| 23 | Matières recyclables |  |
| 24 | Collecte RDD |  |
| 29 | Matières organiques |  |
| 30 | Déchets |  |

JUIN

- | | | |
|----|----------------------------|---|
| 5 | Matières organiques |  |
| 6 | Matières recyclables |  |
| 9 | Conseil municipal |  |
| 12 | Matières organiques |  |
| 13 | Déchets |  |
| 14 | Fête des voisins | |
| 19 | Matières organiques |  |
| 20 | Matières recyclables |  |
| 24 | Fête nationale |  |
| 24 | Services municipaux fermés | |
| 26 | Matières organiques |  |
| 27 | Déchets |  |
| 27 | Collecte gros rebuts |  |

MUNICIPALITÉ

BUREAU ADMINISTRATIF

3541, boulevard Laurier
Sainte-Marie-Madeleine (QC) J0H 1S0

Téléphone : 450 795-6272
Télécopieur : 450 795-3180

www.sainte-marie-madeleine.ca

Heures de bureau

Lundi au jeudi : 8 h 30 à 16 h 30
Vendredi : fermé

Administration générale – Accueil

Mme Stéphanie Girard Corbin
Poste téléphonique 102
info@stemariemadeleine.qc.ca

Direction générale et Travaux publics

Me Josée Vendette
Poste téléphonique 104
dg@stemariemadeleine.qc.ca

Comptabilité

Mme Nathalie Cormier
Poste téléphonique 103
comptabilite@stemariemadeleine.qc.ca

Inspectrice municipale

Développement immobilier
Annie Chamberland
Poste téléphonique 105
urbanisme@stemariemadeleine.qc.ca

Loisirs, culture et vie communautaire

Vanessa Gauthier
Poste téléphonique 113
loisirs@stemariemadeleine.qc.ca

VOS ORGANISMES

Cercle de Fermières

450 795-3422 ou 450 355-0485

FADOQ Sainte-Madeleine

450 795-3250

Scouts 4^e l'Avenir

450 262-1042

Chevaliers de Colomb

Conseil 4301

450 795-6232

La Guignolée

du grand Sainte-Madeleine
450 496-6590

LIEUX DES ACTIVITÉS DE LOISIRS

TERRITOIRE DE SAINTE-MARIE-MADELEINE

Salle municipale

(anciennement cabane à sucre Tétreault)
3355, boulevard Laurier

Parc Jodoin

Rue des Ormes

Parc Denis-Choquette

625, rue Piette

Parc des Ostriers

Rues des Ostriers et des Hêtres

Terrains de soccer

Parc Denis-Choquette

625, rue Piette

Patinoire extérieure

Anneau de glace

625, rue Piette

TERRITOIRE DE SAINTE-MADELEINE

Salle communautaire de Sainte-Madeleine

75, rue Saint-Simon

École Saint-Joseph-Spénard

150, rue du Cinquantenaire

Parc de planche à roulettes

100, rue Bernard

Terrain de balle

100, rue Bernard

Parc des Loisirs

100, rue Bernard

Patinoire, glace de hockey en hiver et pickleball en été

100, rue Bernard